

Le 7 avril 2014,

Sujet :
Radioactivité : urgence sanitaire et de santé publique

à
Madame, Monsieur le Maire,

Vous venez d'être élu 1^{er} magistrat de votre commune, et assumez à présent au nom de vos mandants d'importantes responsabilités en leurs nom et place pour plusieurs années.

Vous n'êtes pas sans savoir que votre commune est en inter-action avec son environnement et qu'elle ne peut se projeter dans son avenir que si les conditions externes sont réunies.

Or la commune que vous administrez s'insère dans le département de Vaucluse au cœur de la région la plus nucléarisée d'Europe, cernée par plus de 40 installations nucléaires civiles et militaires implantées à Cadarache, Tricastin, Marcoule et dénommée le « triangle de la mort ». Installations qui rejettent jour et nuit des radionucléides mortels. La commune dont vous avez la responsabilité d'administrer le destin est située à quelques kilomètres à peine de ces installations.

Tous les scientifiques libérés du conditionnement idéologique nucléariste s'accordent sur un point : il n'existe pas de dose de radioactivité anodine. Il faut donc qualifier ces rejets par leur nom : un crime sanitaire, un crime environnemental, un crime contre l'humanité.

Un rapport scientifique et technique de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) précise : « **la contamination chronique de l'environnement par les radionucléides pose la question de l'impact sur l'homme** », et nul ne peut se retrancher derrière les normes actuelles.

Chaque jour, chaque nuit, chaque heure, chaque minute, chaque seconde, les installations de destruction atomique de notre région contaminent par leurs rejets radioactifs nos territoires, notre air, l'eau de nos rivières, de nos nappes et de nos canaux, la chaîne alimentaire, mettent en péril et altèrent notre santé, celle de la population et du vivant.

Depuis plusieurs années déjà le Collectif antinucléaire 84 a rendu publique la présence de **contaminations radioactives quotidiennes dans l'eau du robinet et sur les terres de plusieurs villes de Vaucluse**. Les accidents avec rejets radioactifs contaminants se multiplient dans les installations nucléaires (plus de 1 000 au Tricastin depuis sa mise en service).

Les **effets cancérigènes et mutagènes de la radioactivité** se nomment : cancers multiples de la peau, des organes, des tissus, leucémies, pathologies induites organiques, atteintes de l'ADN, atteinte du fœtus chez la femme enceinte, maladies cardiaques et neuronales, décès,... Voilà pourquoi, depuis au moins 3 ans, l'hôpital d'Avignon détient le triste record du nombre d'adultes et d'enfants admis pour ces atteintes en France.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), organisme officiel français, a affirmé elle-même en juillet 2010 que « **les normes actuellement promulguées ne peuvent plus et ne doivent plus servir de références au vu des dégâts engendrés** ».

Les normes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ne peuvent pas servir non plus de références car une convention « secrète » la lie depuis 1958 à l'Agence Internationale pour la promotion de l'Energie Atomique civile (AIEA) qui lui interdit de communiquer sur le nucléaire sans « l'imprimatur » de l'AIEA.

Les scandales de l'amiante (des milliers de victimes), du sang contaminé (des milliers de victimes), des farines animales (des milliers de victimes à terme) et leurs atteintes à la santé et à la vie sont malheureusement peu en comparaison de la contamination nucléaire au quotidien, diffuse et criminelle.

Le danger de catastrophe nucléaire est aussi démesuré comme vient de le déclarer l'ASN (audition à l'Assemblée Nationale du 30 mars 2013 de Mr André-Claude Lacoste, président de l'ASN): « **un accident nucléaire majeur en France est possible** ». Notre région sera-t-elle la première également à être rayée de la carte ?

C'est fort possible car toutes les installations nucléaires civiles et militaires du triangle de la mort se trouvent sur des failles sismiques multiples et ne répondent aucunement au niveau de sécurité d'ailleurs impossible à obtenir à 100%. Or avec le nucléaire il s'agit de cela : 100% ou rien.

Or **le nucléaire ne peut pas être sécurisé**. Tout le monde le sait depuis les catastrophes nucléaires de Three Miles Island (USA), Mayak (URSS) et celles toujours en cours de Tchernobyl (Ukraine) et de Fukushima (Japon).

Le **martyre du peuple japonais** victime du nucléaire civil depuis le 11 mars 2011, 66 ans après les bombes nucléaires militaires de Nagasaki et Hiroshima, nous impose aussi une obligation morale : il n'est plus de mise de camper sur des positions idéologiques et dogmatiques surannées, de couvrir l'omerta et l'entrisme des lobbys.

Comme vous le savez certainement, les centrales et installations nucléaires servent principalement à **produire le plutonium et le tritium des bombes atomiques**, et accessoirement de l'électricité, d'ailleurs avec un faible rendement de 30%. (cette électricité peut d'ailleurs être produite par d'autres sources d'énergie, comme dans la majorité des autres pays de la planète, sans pour autant « retourner à la bougie »). Le nucléaire dit « civil » n'est que l'avatar et le dérivé du nucléaire militaire qui en est à l'origine.

Il faut en convenir, le nucléaire, la destruction atomique pour chauffer de l'eau comme dans une centrale nucléaire et faire régner la domination sur les peuples par la bombe atomique, ont fait leur temps.

Cette industrie de la mort a généré à ce jour en France **plus de 1 million de mètres cubes de déchets radioactifs** dont on ne sait plus que faire et annonce que le double se profile, à ce rythme, d'ici 2030. La seule réponse avancée à ce problème insoluble est de les enfouir sous terre en espérant que nos enfants et arrière-petits-enfants trouveront la parade que le lobby n'a pas été capable de trouver depuis cinquante ans..., et qu'il n'y ait pas de défaillances dans l'enfouissement pendant plusieurs siècles. Certains de ces déchets resteront **radioactifs pendant plus de 100 000 ans !**

Est-il acceptable que le quarteron de conspirateurs du lobby militaro-industriel nucléaire prenne **en otages les générations actuelles et futures** et ce pour une durée délirante dépassant 1 000 générations !

En fait c'est toute la chaîne du nucléaire et le principe même de la destruction atomique (fission et fusion) qui est une menace permanente, et ce depuis l'extraction du minerai au Niger et ailleurs (qui pollue les nappes phréatiques, contamine les terres nourricières, chasse les populations touareg et sédentaires) car nous dépendons à 100% de l'étranger pour ce minerai de mort.

L'invention du terrifiant mélange d'oxydes de plutonium/uranium « **Mox** » - comme solution de recyclage partiel d'un peu de déchets radioactifs pour alimenter les réacteurs nucléaires est une monstruosité que la **catastrophe nucléaire de Fukushima** illustre cruellement. Fukushima-Daichi fonctionnait au « Mox » d'Areva, et la moitié du parc nucléaire français est aujourd'hui gavé de ce mélange de terreur.

Conformément aux **droits humains élémentaires** nous estimons ne pas avoir à servir de cobayes au lobby nucléaire et à son activité mortifère.

Il est temps que **la conscience** reprenne ses droits, que **le bon sens** l'emporte face au fanatisme techno-scientiste, que la vie démocratique et ses institutions se libèrent de la chape de plomb et du noyautage par les **intégristes de la destruction atomique**, pour mettre un terme à ce crime, à ces agressions, à ces atteintes aux personnes et au vivant, à cette **insécurité sanitaire et environnementale**.

Nous revendiquons la **protection de notre santé** et celle de toute la population par les pouvoirs publics, nous exigeons l'arrêt de la contamination radioactive de l'eau, de l'air et de la chaîne alimentaire, du champ jusqu'à l'assiette...

Nous vous appelons à réagir comme le font nombre d'habitant-e-s et de travailleuses du département, de la commune, dans ce pays et dans le monde entier.

Nous vous demandons de porter à la discussion de votre Conseil Municipal et à la connaissance de la population locale vos réponses aux questions suivantes :

1. Quelle mesures et dispositions concrètes la municipalité entend prendre en cas d'accident nucléaire ?
2. La municipalité attendra-t-elle que la catastrophe se produise et que les directives des autorités administratives soient données pour protéger la commune et sa population?
3. La municipalité a-t-elle prévu des lieux de replis (bunkers enterrés, locaux hermétiques avec nourritures pour plusieurs mois et recyclage d'air,...) ?
4. La municipalité a-t-elle prévu de rendre les établissements publics de la commune accueillant des enfants et du public (mairie, écoles, crèches, foyers,...) aptes à protéger leurs usagers de la radioactivité ?
5. La municipalité a-t-elle mis en place, ou entend-elle mettre en place, un dispositif spécial et des moyens techniques et humains pour informer la population en cas d'accident nucléaire, de jour comme de nuit, en secteur urbanisé comme en secteur rural?
6. Quel budget communal d'investissement et de fonctionnement annuel la municipalité a-t-elle décidé de consacrer à la protection de la population de votre commune ?
7. Quelles sont les dommages aux biens et aux personnes que la ou les assurances de la commune couvrent contractuellement en cas d'accident/incident nucléaire?
8. Quelles indemnités la municipalité a-t-elle prévu pour dédommager les personnes victimes tant sur leur santé et celle de leur famille que sur leurs biens ?
9. Vers quel lieu la municipalité a-t-elle prévu d'évacuer la population de la commune ? avec quels moyens ? à quelle distance de la commune ? pour combien d'années ?

Votre responsabilité est engagée.

Devant l'impossibilité de répondre positivement à la protection de la population face au nucléaire, nous vous demandons donc aussi de **prendre publiquement position par un vœu ou une résolution à faire adopter par le Conseil municipal** pour :

1. La mise à l'arrêt immédiat et inconditionnel de toutes les installations nucléaires de notre région, en France et dans le monde.
2. La création d'un Registre sanitaire recensant les atteintes nucléaires à la santé, comme cela existe dans d'autres départements mais pas en Vaucluse.
3. La mise en place par l'Agence Régionale de Santé, ou par toute autre instance indépendante, d'une étude sanitaire d'ampleur sur les affections liées au nucléaire comme le demande de nombreux médecins de la région.
4. La communication publique par les hôpitaux de la région, tel celui d'Avignon par exemple, des statistiques non-nominales des personnes accueillies pour des leucémies et autres cancers spécifiques, et le taux d'augmentation sur ces dix dernières années.
5. Faire procéder de façon permanente à des analyses de présence de radioactivité sur le territoire (eau et air) par un laboratoire indépendant du lobby nucléaire et de l'administration.
6. Interpeller les administrations, assemblées et élus dont la responsabilité est engagée par ces atteintes sanitaires et à la santé publique.

Au même titre que nous avons informé la presse de notre démarche en votre direction, nous l'informerons de votre position.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur (Madame) le(la) candidat-e, l'expression de nos salutations vigilantes et déterminées.

*Pour le CAN84,
Victor Alzina, Jean Revest*

PS : Vous pouvez obtenir plus d'informations sur notre site Internet www.coordination-antinucleaire-sudest.org et dans le dossier « faits et arguments ».